



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE ORDINAIRE

MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025 À 19 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 10 septembre 2025 à 19 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Cynthia Lavoie
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h.

25-09-232

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

25-09-233

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des séances mentionnées en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les procès-verbaux des séances mentionnées en titre tels que rédigés.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-09-234

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS D'AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Colette Hamelin
Agente à la comptabilité (5 au 7)

Kamika Noël
Secrétaire-réceptionniste..... (18 au 22)
Secrétaire travaux publics, urbanisme et aéroport..... (5 au 8), (11 au 15)

André Marcotte
Opérateur à l'aéroport municipal(3 au 30)

Cindy Frontzcak
Opérateur-concierge.....(5 au 8), 12, 13, 20, 23, 24, 27, 30
Préposée-superviseure camping, plage et piste cyclable 14, 18, 19, 22, 25, 31

Monique Diotte
Préposée-superviseure et chef d'équipe camping, plage et piste cyclablesaisonnière

Carole Corriveau
Préposée-superviseure camping, plage et piste cyclable3, 4, 8, (15 au 17), 20, 21, 23, 24, 26, 27

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

25-09-235

AUTORISATION D'ENTÉRINER LA FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ N° 13-548

CONSIDÉRANT QUE l'employé portant le numéro d'employé n° 13-0548 était en période d'essai ;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai n'a pas été concluante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER la fin d'emploi de l'employé n° 13-548 en date du 14 août 2025 en raison de la non-réussite de sa période de probation.

25-09-236

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS D'AOÛT 2025 TOTALISANT 646 017,07 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois d'août 2025 ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Bordereau des chèques

Chèques 22076 à 22079 inclusivement

Pour la somme de : 397,52 \$

Chèque(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 508022 à 508090 inclusivement

Pour la somme de : 337 341,96 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 8455 à 8479 inclusivement

Pour la somme de : 141 362,28 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 31 à 34 inclusivement

Pour la somme de : 166 915,31 \$

Grand total : 646 017,07 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois d'août 2025 totalisant 646 017,07 \$.

25-09-237

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS D'AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 31 août 2025.

25-09-238

APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2025 - 161,00 \$

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;

CONSIDÉRANT QUE pour le mois d'août 2025, il y a lieu d'approuver le remboursement des frais de déplacements et de représentation autorisés de :

Guy Lafrenière, maire

Québec, 20-21 août 2025

Rencontre Cabinet du premier ministre - Mme Claude Laflamme 161,00 \$



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacements et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.

25-09-239 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE 67 574 \$ POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit payer une contribution annuelle au ministère de la Sécurité publique pour les services policiers de la Sûreté du Québec, représentant la somme de 135 148 \$ pour l'année 2025, facture 108677 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement a été autorisé par la résolution 25-04-075 et que le deuxième versement de 67 574 \$ est payable au plus tard le 31 octobre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 67 574 \$ du deuxième versement de la contribution 2025 pour les services policiers de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

25-09-240 AUTORISATION DE PAIEMENT AUX ÉQUIPEMENTS LAPIERRE INC. POUR L'ACHAT DE PRODUITS NETTOYANTS ULTRASIL 110 POUR L'USINE DE NANOFILTRATION - 8 762,46 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE pour nettoyer les membranes de l'usine de nanofiltration, il est nécessaire d'acheter un produit nettoyant alcalin non chloré Ultrasil 110 spécialement conçu à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les Équipements Lapierre inc. nous a fait parvenir la facture 544149 pour l'achat de 1 150 litres de ce produit ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 8 762,46 \$ avant taxes et transport inclus à la compagnie Les Équipements Lapierre inc. pour l'achat de 1 150 litres de produits nettoyants Ultrasil 110 pour l'usine de nanofiltration.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-09-241

AUTORISATION DE PAIEMENT À NORD-FLO INC. POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS POUR LA REMISE À NEUF DE LA STATION DE POMPAGE DU CAMPING MUNICIPAL – 10 036,10 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 25-05-109, la Ville a octroyé le contrat pour la remise à neuf de la station de pompage du camping municipal à la compagnie Nord-Flo inc. et que les travaux ont été effectués ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Nord-Flo inc. nous a fait parvenir la facture 29462 pour les travaux effectués dans le cadre de ce contrat ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 10 036,10 \$ avant taxes à Nord-Flo inc. pour les travaux effectués dans le cadre du contrat pour la remise à neuf de la station de pompage du camping municipal.

25-09-242

AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION ÉRIC BISSON & FILLE POUR LES TRAVAUX DE CHARGEMENT ET LIVRAISON DE GRAVIER POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE NORD – 24 865,14 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE les services d'Excavation Éric Bisson & Fille ont été nécessaires pour l'achat et la livraison de gravier MG-20 pour les travaux de réfection de la rue Principale Nord ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation Éric Bisson & Fille nous a fait parvenir la facture 2025-236 pour les travaux de chargement et livraison de gravier pour le projet de réfection de la rue Principale Nord ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 24 865,14 \$ avant taxes à Excavation Éric Bisson & Fille pour les travaux de chargement et livraison de gravier pour le projet de réfection de la rue Principale Nord.

25-09-243

AUTORISATION DE PAIEMENT À ESCALI-PRO INC. POUR LES TRAVAUX DE LIGNAGE ET MARQUAGE DES RUES ET STATIONNEMENTS POUR 2025 - 31 138 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 25-05-112, la Ville a octroyé le contrat de lignage et de marquage des rues et stationnements pour 2025 et que les travaux ont été effectués ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Escali-Pro inc. nous a fait parvenir la facture 6230 pour les travaux effectués dans le cadre de ce contrat ;



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 31 138 \$ avant taxes à Escali-Pro inc. pour les travaux de lignage et marquage des rues et stationnements pour 2025.

INSCRIPTION

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE SUR L'ANNÉE 2024 (SQEEP)

Conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), le directeur du Service des travaux publics dépose au conseil municipal le rapport annuel de la stratégie municipale d'économie d'eau potable, dont celui-ci dresse un bilan sommaire de l'usage de l'eau potable du réseau de distribution de la ville de Lebel-sur-Quévillon pour l'année 2024.

25-09-244

DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES AYANT DES TAXES ÉCHUES AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET AUTORISATION DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT l'envoi le 30 juillet dernier d'avis de recouvrement aux contribuables en défaut de paiement des taxes échues au 31 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ces envois, la trésorière a produit le 10 septembre 2025, la liste des immeubles à l'égard desquels les taxes municipales 2024 n'ont pas été payées, en tout ou en partie ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir de son droit de vente pour défaut de paiement des taxes selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'APPROUVER la liste des immeubles ayant des taxes échues au 31 décembre 2024 ;

D'ORDONNER à la greffière d'entreprendre les procédures pour la vente de ces immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

25-09-245

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC EXCAVATION ÉRIC BISSON & FILLE POUR LE DÉNEIGEMENT, L'ENTRETIEN ET L'ÉPANDAGE DE MATÉRIEL DE DÉGLAÇAGE POUR LES RUES, PLACES, TROTTOIRS, ALLÉES ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX DU SECTEUR CENTRE-VILLE POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026 – 73 835,50 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-11-338, la Ville a octroyé le contrat de l'appel d'offres sur invitation LSQ-2024-08 pour le déneigement, l'entretien et l'épandage de matériel de déglacage pour les rues, places, trottoirs, allées et



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

stationnements municipaux du secteur Centre-ville pour la saison hivernale 2024-2025 à Excavation Éric Bisson & Fille pour un montant de 73 835,50 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres inclut une clause de renouvellement pour une ou plusieurs périodes hivernales sous réserve d'une évaluation satisfaisante de la prestation (Article 2.15) ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des services fournis lors de la saison hivernale 2024-2025 a démontré une prestation conforme et satisfaisante et que la Ville souhaite exercer l'option de renouvellement du contrat pour la saison hivernale 2025-2026 selon les mêmes conditions ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

DE RENOUVELER le contrat pour le déneigement, l'entretien et l'épandage de matériel de déglacage pour les rues, places, trottoirs, allées et stationnements municipaux du secteur Centre-ville pour la saison hivernale 2025-2026 à Excavation Éric Bisson & Fille pour la somme de 73 835,50 \$ avant taxes.

25-09-246

ADOPTION DU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (2^e GÉNÉRATION)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre ;

CONSIDÉRANT QUE les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie* :

« Chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu, l'autorité régionale, déterminent, ensuite, les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre.

Ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable ou, dans le cas d'une régie intermunicipale, dans un plan conjoint adopté par les municipalités concernées. » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité assume la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises au GREIBJ et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre de la Ville de Lebel-sur-Quévillon a été intégré dans le projet de schéma du GREIBJ ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma a été transmis aux municipalités pour adoption au plus tard au conseil municipal de septembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie du GREIBJ (2^e génération) ainsi que son plan de mise en œuvre.

25-09-247

ADOPTION DES PROGRAMMES RÉGIONAUX DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT l'adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques par la résolution précédente ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption des programmes régionaux de prévention et d'intervention est une démarche encadrée par la *Loi sur la sécurité incendie* (LSI) au Québec, qui impose aux municipalités de collaborer avec l'autorité régionale pour l'élaboration et l'application de schémas de couverture de risques d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE ces programmes regroupent la prévention et les interventions pour les opérations des services de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ADOPTER les programmes régionaux de prévention et d'intervention pour les opérations des services de sécurité incendie.

25-09-248

AUTORISATION DE SIGNATURE ET CONFIRMATION DE L'ADHÉSION À L'ENTENTE RELATIVE À LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE LA BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut exploiter, seule ou avec toute autre personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable selon l'article 17.1 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite exercer cette compétence en s'associant à d'autres municipalités par le biais d'une entente intermunicipale prévoyant comme mode de fonctionnement une régie intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime d'intérêt public que la Ville adhère à une telle régie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

D'AUTORISER le maire et la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir leur représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville l'entente intermunicipale à intervenir entre les villes de Lebel-sur-Quévillon, Chapais, Chibougamau et Matagami selon les termes et conditions de l'entente discutés préalablement et dont un exemplaire a été versé aux archives de la Ville.

25-09-249

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES (ARBJ) DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (PDC) POUR LA « JOURNÉE DES AÎNÉS »

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire organiser une journée pour les aînés de la Ville de Lebel-sur-Quévillon le 23 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a pour objectif de :

- Favoriser le vieillissement actif et ainsi instaurer les meilleures conditions possibles afin que les personnes aînées demeurent dans notre milieu de vie et contribuent pleinement au développement économique, social et culturel de Lebel-sur-Quévillon ;
- Soutenir l'implication d'étudiants de l'école secondaire La Taïga afin de favoriser le dialogue et la solidarité intergénérationnels ;
- Briser l'isolement des aînés en contribuant à leur vie active ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à déposer une demande d'aide financière auprès de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre du Programme de développement des communautés (PDC) pour l'organisation de la « Journée des aînés » qui se tiendra le 23 janvier 2026 et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

INSCRIPTION

DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois d'août 2025.

INSCRIPTION

DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES DIRECTEURS DE SERVICE

Les membres du conseil prennent connaissance des rapports mensuels de la directrice générale et des directeurs de service pour les activités et rencontres tenues au cours du mois d'août 2025.



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

INSCRIPTION RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois d'août 2025.

INSCRIPTION PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. 6 citoyens présents dans la salle et aucun citoyen en vidéoconférence. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Suivi dossier abris sommaires
- Résidence FGL Étoile Filante
- Produits forestiers Résolu
- Élections municipales
- Suivi des travaux du château d'eau
- Schéma de couverture de risques
- Minière Gold Fields (Windfall)
- Vente pour taxes
- Régie intermunicipale de l'alliance de l'énergie de la Baie-James

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

25-09-250

RÉSOLUTION LEVÉE DE LA SÉANCE

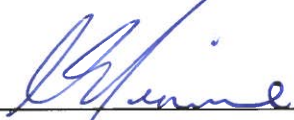
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 19 h 32.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 25-09-232 à 25-09-250 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 11^e jour du mois de septembre 2025.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière